

INONDATIONS : LA DÉMOLITION DES MAISONS DU QUARTIER DU MOULINET DÉMARRE

À Alès, 25 maisons longeant le Grabieux, situées dans une zone particulièrement sensible au risque inondation, ont été rachetées au prix du marché afin d'être démolies dans le cadre d'une relocalisation concertée.

Bordant le Gardon d'Alès et situé à proximité du Grabieux, le paisible quartier du Moulinet a souvent été le théâtre d'inondations aussi massives que destructrices. Celle du 9 septembre 2002, avec plus de 2 mètres d'eau dans certaines habitations de plain-pied, n'a pas été oubliée par les riverains. « *Chaque année, au moment de l'équinoxe d'automne, le traumatisme ressurgit* », indique Étienne Retailleau, directeur adjoint de l'EPTB des Gardons qui a la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte d'Alès Agglomération.

Afin de ne pas revivre un tel drame qui avait coûté la vie à 22 Gardois, Alès Agglomération et la municipalité d'Alès ont décidé de frapper un grand coup en proposant un vaste plan de relocalisation à toutes les familles du quartier dont l'habitation est particulièrement menacée par les crues cévenoles. « *Le principe est de proposer de racheter au prix du marché*, insiste le président d'Alès Agglomération, *les maisons comprises dans le périmètre où il y a un péril avéré pour la vie humaine* ».

25 maisons à démolir et d'autres pourraient suivre

Si cette opération de délocalisation, fait unique au niveau national, a été enclenchée par Alès Agglomération qui lui a consacré 6,5 M€, elle a ensuite reçu le soutien financier de l'État. Ce travail en commun a permis de réunir une enveloppe suffisante pour racheter 25 maisons à risques, dont 80 % sont situées dans le quartier du Moulinet.

Ce mardi 12 septembre au petit matin, devant les coups de godets donnés à la première habitation, c'était « *un sentiment de soulagement* » qu'affichait Max Roustan, maire d'Alès. Un soulagement partagé par un couple d'anciens riverains du quartier : « *Nous n'avons pas hésité un seul instant* ».

D'autres propriétaires poursuivent leur réflexion afin de pour rejoindre ce dispositif qui se poursuivra en 2024. Peu à peu, au fil des déménagements, les engins de démolition laisseront place « *à des espaces verts sur des terrains qui seront, bien sûr, définitivement inconstructibles* », rappelle Christophe Rivenq.